

**Compte-rendu de la réunion N°1 de la Commission d'orientation
Qualification des bureaux d'études**

Participants :

Jean-Baptiste BERNARD : (ECOME)
Paul BONNETBLANC (TERANOV SA)
Xavier du CHAYLA (GEOTHER)
Pascal MONNOT (BRGM)
Lisa MULLER (I3F)
Marie-Paule PROMIS (GPC IP)
Virginie SCHMIDLE : (AFPG)
Romain VERNIER : (BRGM)
Bertrand VIDART (URS)

Documentation à faire circuler (non exhaustive, à compléter !)

- descriptif des différentes rubriques de l'OPQBI concernant la géothermie dans les nomenclatures.

Tour de table présentation des participants et attentes vis à vis de la commission :

Lisa MULLER : I3F, en tant qu'utilisateur de la géothermie sur leur patrimoine (sondes et nappes) souhaite connaître les critères de qualification des BE.

JB BERNARD : souhaite participer à la détermination des critères de qualité et voir différentes catégories sur lesquelles les BE pourraient être amenés à se faire accréditer

B. VIDART : URS est une très grande structure dont l'essentiel des activités se situe en Europe, aux Etats-Unis, en Australie. Peu de référence géothermique en France. En fonction des critères mis en place dans cette commission, ils pourront se faire une meilleure idée des opportunités de développement sur le marché français

P. MONNOT et R. VERNIER : le BRGM porte en ce moment le transfert de la charte Qualiforage vers Qualit'EnR pour les activités de forages. Ils gèrent également la transposition des exigences RGE (Reconnu Grenelle de l'environnement). De plus, le BRGM a été associé à la démarche de qualification « GeoCAL » en région Centre pour les activités de forages d'eau et sur sondes et qui a ensuite été élargie aux BE sous-sol.

MP. PROMIS : initiative intéressante car permettra aux BE qualifiés de bénéficier d'une meilleure reconnaissance pour répondre aux appels d'offres.

Qu'en est-il de la base OPQIBi ?

<http://www.opqibi.com/>

*La qualification attribuée par l'OPQIBI a pour objet de reconnaître la **compétence** et le **professionnalisme** d'un prestataire d'ingénierie (personne morale) : Ingénieurs-conseils, bureaux d'études, sociétés d'ingénierie, ...*

Mardi 5 mars, de 14h00 à 15h00 à l'AFPG (& conférence téléphonique)

Elle atteste de la capacité d'une structure à réaliser, à la satisfaction de clients, une prestation déterminée.

Le sens de cette certification repose surtout sur la base d'études réalisées et les CV des salariés. Un rapport d'évaluation est présenté par le certificateur en commission qui entérine ou non la qualification de la société à travers ses trois références présentées.

Il y a deux qualifications possibles :

-qualification classique qui repose sur les références (trois) et les CV du personnel de l'implantation de la société

-qualification probatoire : sur la base des seuls CV de l'équipe, elle est valable deux ans. Ensuite elle doit être transformée en qualification (ce qui nécessite d'avoir réalisé l'étude correspondante)

Principes généraux d'établissement de la nomenclature

La nomenclature répertorie les libellés et les définitions de l'ensemble des qualifications attribuées par l'OPQIBI. La majorité des qualifications concerne des missions d'études et des missions d'ingénierie telles que définies par l'OPQIBI (cf. ci-après). Les autres concernent notamment les missions suivantes : l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), la programmation, les planifications - coordinations (OPC, CSSI, CSPS), le management de projet, la maîtrise des coûts.

Les qualifications d'étude

L'attribution d'une qualification d'étude implique que la structure postulante a déjà réalisé, **au minimum**, l'une des missions ci-après, éventuellement complétées par d'autres missions spécifiées dans la fiche de la qualification concernée :

- Échantillonnage - Diagnostic - Faisabilité - Plan directeur - Évaluation
- Études réglementaires et non réglementaires
- Choix de technologie, de savoir-faire (know-how), de process
- Conception technique
- Rédaction de cahiers des charges ou de marchés de travaux et de maintenance
- Établissement des documents d'exécution

Ces missions amont ou aval peuvent être exécutées dans le cadre de contrats d'études, d'assistance technique, de maîtrise d'œuvre, d'ensemblé et s'appliquent à une ou plusieurs techniques.

Les qualifications d'ingénierie

L'attribution d'une qualification d'ingénierie implique que la structure postulante a déjà réalisé **la globalité** des tâches suivantes :

Mardi 5 mars, de 14h00 à 15h00 à l'AFPG (& conférence téléphonique)

- Conception de projet, par la maîtrise des cœurs de métiers, la gestion des interfaces entre les différentes techniques jugées nécessaires pour concevoir l'objet de la mission, y compris son optimisation (qualité, coût, délai)
- Rédaction de cahiers des charges et de marchés de fournitures et de travaux
- Supervision, conduite de projet, assistance à la réception ou à la recette fonctionnelle
- Management de projet avec s'il y a lieu, la gestion des procédures de sous-traitance ou de cotraitance pour les prestations qui ne sont pas maîtrisées en propre

Cette mission " ingénierie " correspond, notamment pour les projets en industrie, en infrastructure ou en environnement, à la mission communément désignée "**maîtrise d'œuvre**" et incluant les différents éléments de mission de la phase " Conception " et de la phase "Travaux". Elle s'applique à une ou plusieurs techniques, à un ouvrage ou à un système.

Les niveaux de complexité des qualifications

Pour certaines qualifications, 2 niveaux sont identifiés : un niveau " courant " et un niveau " complexe". Ces 2 niveaux sont définis comme suit :

- **Niveau " courant " :**
Les techniques, ouvrages ou systèmes concernés par les qualifications utilisent des solutions usuelles ; ils se concrétisent par l'absence de difficultés d'ensemble majeures ; les contraintes physiques et l'insertion de l'objet dans l'environnement sont classiques, sans exigences particulières, notamment liées aux risques, au site, à l'environnement urbain, aux nuisances ou aux contextes réglementaires.
- **Niveau " complexe " :**
Les techniques, ouvrages ou systèmes concernés par les qualifications impliquent des recherches, des innovations, des cohérences particulières entre les techniques, des contraintes d'utilisation sévères ou des niveaux de performances élevés ; les contraintes physiques et l'insertion dans le site sont difficiles, avec des exigences particulières, liées notamment aux risques, aux nuisances ou aux réglementations.

En fonction des tarifs des sous-rubriques, on peut se figurer le niveau de difficultés de la qualification.

Cette certification s'élève à quelques centaines d'euros, à renouveler chaque année.

L'OPQiBi cherche des évaluateurs. Idéalement l'AFPG pourrait se donner comme objectif d'être chargée de recruter ces personnes. De plus, ils sont demandeurs pour créer de nouvelles qualifications.

R. VERNIER : Mais est-ce que les associations de professionnels pourraient être représentées dans les comités de certification ?

X du CHAYLA : plutôt non, à ce jour, ce sont les personnes physiques qui peuvent être évaluateur.

A termes, pour l'AFPG, ce critère de qualification pourrait également être pris en compte pour conditionner l'entrée d'un nouvel adhérent.

Liste des rubriques et articles auxquels nous pourrions rattacher la géothermie :

Rubrique 10 : techniques du sol

Il pourrait être pertinent de rajouter un article 1007 « Etude en géothermie », au sens « BE sous-sol ». Un minimum de notion en thermique serait nécessaire.

Mardi 5 mars, de 14h00 à 15h00 à l'AFPG
(& conférence téléphonique)

Rubrique 13 : fluides et génie climatique (réseaux et installations)

Soit nous nous contentons de la sous rubrique 1313 : « Etude d'installations complexes de chauffage et de VMC » qui est un article purement surface (BE fluides, dimensionnement PAC) nécessitant des « compétences en aval » du projet. Ou alors nous pourrions affiner l'article 1312 « Etude d'installations courantes de chauffage et de VMC »

Le problème de cet article est toutefois qu'il implique de pouvoir intervenir sur l'ensemble des EnR. Même un BE de surface spécialisé en géothermie pourrait se faire retoquer sur cette rubrique. De plus, il semble que 1313 aille très loin ; elle semble concerner les grandes opérations. Peut-être devons nous plutôt travailler du côté de la 1312 qui est plus orientée petites géothermies (bâtiment jusqu'à 50kW et non des réseaux de chaleur). Au quel cas, il conviendrait de rajouter la nuance lié à la géothermie (transformation de l'énergie, Cf 1313), d'introduire la notion de PAC, plutôt que la notion de ressource géothermie. Ce qui est en jeu ici est la capacité de dimensionner une PAC.

Rubrique 20 : Ingénierie des ouvrages et systèmes en énergie

Actuellement la géothermie est noyée dans un paquet d'énergie (hydraulique, aéraulique) alors que les autres énergies renouvelables (solaire, bioénergies) ont des articles dédiés.

Nous pourrions nous insérer dans les articles 2005 et 2006 en améliorant la rédaction pour faire apparaître les deux compétences. Cela nous permettrait de mettre en place une approche intégrée de la technique géothermie (sous-sol et surface) tout en s'assurant qu'on conserve notre spécificité dans le sous-sol et la surface.

Nous pourrions aussi sortir la géothermie et avoir une rubrique individualisée où nous pourrions bénéficier d'une vision plus globale, intégrée en axant sur des compétences transverses.

Pour JB. BERNARD : Il faut différencier la géothermie sur sondes et la géothermie sur nappe.

Pour X. du CHAYLA : on a le chapeau du géothermicien avec deux sous-ensembles : sondes (géologue), nappes (hydro). Comment gérer les différents niveaux de compétences (thermicien, géologue, hydrogéologue) ?

XdC : dérive BE thermique qui font des dimensionnements de champs de sondes tout seul...Or ce dimensionnement échappe au BE sous-sol.

P. MONNOT : BE sous-sol : aspect ressources, terrains, fondations, faire une coupe. Besoin énergétique est nécessaire.

Autres échanges :

Quelle correspondance y a-t-il entre la charte « RGE » et l'OPQiBi ?

La RGE est plutôt orienté « particuliers »

Prise en compte de la double problématique : nappe / sonde et surface / sous-sol

Mardi 5 mars, de 14h00 à 15h00 à l'AFPG
(& conférence téléphonique)

Il serait intéressant de faire converger ces catégories à l'OPQiBi. Idéalement mieux vaudrait laisser les deux séparées mais permettre à ceux qui ont les deux de pouvoir les mettre côte à côte.

Avis sur ce découpage en trois ?

I3F en tant que maître d'ouvrage apprécierait en effet de pouvoir disposer de solutions globales, intégrées. Le fait de n'avoir qu'un seul interlocuteur constitue un avantage selon L. MULLER.

X. du CHAYLA : certes bien conscient qu'il s'agit d'une perspective intéressante, mais il faut tout de même faire attention à ne pas perdre de vue la qualité des projets qui pourrait être diluée dans une solution intégrée.

Suites à donner :

X. du CHAYLA se met en rapport avec l'OQPiBi :

- Comment inscrire de nouveaux besoins et notamment pour le sous-sol,
- Eclaircissements des articles 13.13, 20.5, 20.6.
- Voir comment faire rentrer des adhérents AFPG en tant qu'évaluateurs.

Prochaine date

Lundi 15 avril de 17h 18h